

CHARTE DES VALEURS adoptée par le Congrès le 2 décembre 2007

- I- Le but de notre action est l'établissement d'une société de liberté, de responsabilité et de justice orientée vers l'épanouissement intellectuel et moral de la personne humaine et des communautés dans lesquelles celle-ci s'enracine.
- II- Le principe d'une telle société est la démocratie, qui vise à porter au plus haut la conscience et la responsabilité des citoyens. La démocratie exige le respect scrupuleux des droits de la personne humaine, au sens de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et la lutte contre toutes les discriminations. La démocratie exige la séparation des pouvoirs politiques (exécutif, législatif, judiciaire), économiques et médiatiques.
- III- La pluralisme est la première des valeurs démocratiques. Le pluralisme politique et médiatique, garantit seul la liberté de penser, la liberté d'opinion, l'émancipation des citoyens et leur faculté politique.
- IV- Chaque citoyen doit être considéré comme un acteur des choix publics qui le concernent. Il a droit à une complète information dans la préparation de ces décisions. Chaque citoyen doit être considéré comme responsable, en droits et en devoirs.
- V- Le responsable politique représente dans le monde du pouvoir ceux qui n'ont pas droit à la parole, en particulier les moins favorisés, les plus jeunes et les générations à venir.
- VI- L'essor de la société démocratique repose sur la dynamique d'une social-économie durable, économie de création, entreprenante et réactive, à haute exigence sociale, visant au développement durable.
- VII- Le développement de la social-économie exige la liberté et la responsabilité des acteurs économiques, mais aussi des acteurs sociaux, civiques et associatifs.
- VIII- L'État ne peut donc être le décideur tout-puissant à la place des acteurs de la société. Il est leur défenseur, leur partenaire et le garant de leurs droits.
- IX- Notre projet de société promeut et défend, au-delà des biens nécessaires, les biens supérieurs que sont l'éducation, la culture, transmission et création, la science, les valeurs morales, philosophiques et spirituelles.
- X- La laïcité est la garantie du vivre-ensemble. Nous considérons que la laïcité telle qu'elle a été peu à peu définie par la République française est un apport précieux à l'avenir de l'Europe et de l'humanité.
- XI- L'équilibre du monde, menacé par des superpuissances de toute nature, exige l'avènement d'organisations internationales destinées à le garantir.
- XII- L'Europe des peuples et des citoyens, active et solidaire, où les Etats nationaux, détenteurs d'un patrimoine commun de civilisation, défendent ensemble leurs intérêts et leurs valeurs est le modèle de ces libres organisations. Sa construction est donc non seulement une nécessité mais un devoir.